

**NOTICE OF INTENTION
TO AMEND ZONING BY-LAW**

**AVIS D'INTENTION
DE MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DE
ZONAGE**

PURSUANT TO SECTION 111(1) OF THE *COMMUNITY PLANNING ACT*, SNB 2017, C. 19, AND AMENDMENTS THERETO, AND SECTION 15(4) OF THE *LOCAL GOVERNANCE ACT*, SNB 2017, C. 18, AND AMENDMENTS THERETO, PUBLIC NOTICE IS HEREBY GIVEN that the Council of the City of Fredericton intends to consider a proposed by-law to amend By-law No. Z-5, A Zoning By-law for The City of Fredericton.

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111(1) DE LA *LOI SUR L'URBANISME*, LN-B 2017, C. 19, TELLE QUE MODIFIÉES, ET À L'ARTICLE 15(4) DE LA *LOI SUR LA GOUVERNANCE LOCALE*, LN-B 2017, C. 18, TELLE QUE MODIFIÉES, PAR LES PRÉSENTES, UN AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Fredericton a l'intention d'examiner un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté n° Z-5, arrêté de zonage de The City of Fredericton.

The purpose of proposed By-law No. Z-5.304 is to amend the said By-law No. Z-5 by rezoning property located at 464 Golf Club Road from Residential Zone Five (R-5) to Multi-Residential Zone Five (MR-5), Environment and Open Space Zone (EOS) and Park Zone (P) and from Residential Zone Two (R-2) to Environment and Open Space Zone (EOS).

Le but de l'arrêté n° Z-5.304 est de modifier ledit arrêté n° Z-5 par le rezonage du terrain situées au 464, chemin Golf Club pour faire passer de zone résidentielle 5 (R-5) à zone multi-résidentielle 5 (MR-5), zone environnementale et d'espaces verts (EOS) et zone de parcs (P) et passer de zone résidentielle 2 (R-2) à zone environnementale et d'espaces verts (EOS).

And further to amend the Multi-Residential Zone Five (MR-5) to permit ground floor commercial uses.

Et aussi de modifier la zone multi résidentielle 5 (MR-5) pour permettre usages commerciaux au rez-de-chaussée

The Council has set the regular meeting of the Council on Monday, September 11, 2023 commencing at 7:30 p.m. for the Public Hearing (objections/support), First and Second Reading for the proposed by-law.

Le Conseil a fixé sa réunion ordinaire le lundi 11 septembre 2023 à 19 h 30. pour l'audience publique (objections/soutien), première et deuxième lectures pour le règlement proposé.

Any person may inspect the proposed by-law at the office of the City Clerk, City Hall, Queen Street, Fredericton, between 8:30 a.m. and noon and between 1:00 p.m. and 4:30 p.m. on any day except Saturdays, Sundays and holidays or online at the City's website www.fredericton.ca by searching "Proposed By-laws".

Le public peut prendre connaissance de ce projet d'arrêté au bureau de la secrétaire municipale, à l'hôtel de ville, sur la rue Queen, à Fredericton, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 les jours ouvrables ou en ligne sur le site Web de la Ville www.fredericton.ca en cherchant « arrêtés proposés ».

If you would like to participate in the Public Hearing on Monday, September 11, 2023, please contact cityclerk@fredericton.ca for instructions on how to participate in the Public Hearing.

Si vous souhaitez participer à l'audience publique du lundi 11 septembre 2023, veuillez contacter cityclerk@fredericton.ca pour obtenir des instructions sur la façon de participer à l'audience publique.

Written objections/support shall not be accepted after the Public Hearing.

Les objections ou les appuis écrits ne doivent pas être acceptés après la tenue de l'audience publique.

